



CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE AUNIS SUD

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES À LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 SEPTEMBRE 2024

Délibération n° 2024-09-01

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 4 JUILLET 2024

Résumé : Approbation du procès-verbal de la séance du 4 juillet 2024.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Délibération n° 2024-09-02

AUTORISATION DU PRÉSIDENT A SIGNER LA CONVENTION AVEC LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITÉS DE LA CHARENTE MARITIME RELATIVE A L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR L'ÉPICERIE SOLIDAIRE

Résumé : Autoriser le Président à signer la convention avec la DDETS de Charente Maritime, portant sur l'attribution d'une subvention de 7500 € pour approvisionner l'épicerie solidaire.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Délibération n° 2024-09-03

BUDGET PRIMITIF DU CIAS AUNIS SUD : DECISION MODIFICATIVE N°1

Résumé : Approuve la Décision Modificative n°1 au Budget Primitif 2024 du CIAS AUNIS SUD :

Dépenses de fonctionnement :

Le chapitre 011 charges à caractère général est abondé de 7 500 € correspondant à des crédits supplémentaires pour l'approvisionnement de l'épicerie solidaire, financés par une subvention de l'État.

Recettes de fonctionnement :

Le chapitre 74 Dotations et participations est augmenté de 7 500 € correspondant au financement de la DDETS pour l'approvisionnement de l'épicerie solidaire.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Délibération n° 2024-09-04

AUTORISATION DU PRÉSIDENT A SIGNER UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE LYCÉE POLYVALENT DU PAYS D'AUNIS, POUR L'ACCUEIL DE LA SECTION CAP "EQUIPIER POLYVALENT DU COMMERCE", AU SEIN DE L'ÉPICERIE SOLIDAIRE DU CIAS

Résumé : Autoriser le Président à signer la convention avec le Lycée Polyvalent du Pays d'Aunis pour la rentrée 2024/2025 avec une nouvelle classe de 2^{ème} année.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Délibération n° 2024-09-05

AUTORISATION DU PRÉSIDENT A ACCEPTER UN DON DE SAS MELIBIOSE-BIOCOOP SURGERES

Résumé : Accepter le don à titre définitif de 94,27€ de l'entreprise SAS MELIBIOSE-BIOCOOP SURGERES.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Délibération n° 2024-09-06**DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION POUR L'AIDE ALIMENTAIRE POUR L'ANNEE 2024**

Résumé : Attribution d'une subvention de fonctionnement de 7 000€ à l'Association pour l'Aide Alimentaire" pour l'année 2024

La délibération est adoptée à l'unanimité

Délibération n° 2024-09-07**AUTORISATION DU PRESIDENT A SIGNER UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE GROUPE HOSPITALIER LA ROCHELLE-RE-AUNIS CONCERNANT L'INTERVENTION DU DISPOSITIF « SANTE EN MOUVEMENT »**

Résumé : Autoriser le Président à signer la convention de partenariat avec le Groupe hospitalier La Rochelle-Ré-Aunis et de participer au financement des interventions à hauteur de 315€ par action dans la limite de 10 actions par an.

La délibération est adoptée avec 18 votes pour, 4 abstentions

Délibération n° 2024-09-08**AUTORISATION DU PRESIDENT A SIGNER UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CAC ET AROZOAAR ET DÉSIGNATION D'UN ÉLU AU COMITÉ DE PILOTAGE**

Résumé : Autoriser le Président à signer la convention de partenariat avec le CAC et AROZOAAR portant sur une unité mobile itinérante qui se déplacera à la rencontre des habitants des villages ruraux d'Aunis Sud autour de la thématique de l'accès à une alimentation saine et de qualité pour tous.

Monsieur Philippe BODET a été désigné au sein de ce Comité de Pilotage, au titre du représentant du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) de la Communauté de Communes Aunis Sud.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Délibération n° 2024-09-09**DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION ALTEA CABESTAN POUR LE CO-FINANCEMENT DU POSTE D'INTERVENANT SOCIAL EN GENDARMERIE - ANNÉE 2024**

Résumé : Attribution d'une subvention de fonctionnement de 38 500 € à l'Association Altéa Cabestan pour le co-financement du poste d'Intervenant social en gendarmerie pour l'année 2024.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Délibération n° 2024-09-10**DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION ALTEA CABESTAN POUR L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL DANS LE CADRE DU LOGEMENT TEMPORAIRE DU CIAS - ANNÉE 2024**

Résumé : Attribution d'une subvention de fonctionnement de 3 000 € à l'Association Altéa Cabestan pour l'accompagnement social dans le du logement temporaire du CIAS pour l'année 2024

La délibération est adoptée à l'unanimité

Délibération n° 2024-09-11**AUTORISATION DU PRESIDENT A SIGNER UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC EDF**

Résumé : Autoriser le Président à signer la convention de partenariat entre EDF et le CIAS en matière de lutte contre la précarité énergétique.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Date d'affichage au CIAS Aunis Sud et de publication sur le site Internet : 01 octobre 2024